



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 70

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 060-216002105-20251216-DELIB2025070-DE



SEANCE DU 16 DÉCEMBRE

Convocation du 2 décembre 2025
Affichage du 2 décembre 2025

Nombre de membres en exercice 18
Nombre de présents 11
Nombre de votants 15
PROCURATIONS 4

Objet : CONTRAT DES VERIFICATIONS PERIODIQUES DES BATIMENTS AVEC L'APAVE

L'an deux mil VINGT-CINQ, le SEIZE DÉCEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, procuration à Bruno FORGET,
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Jean-Marie NIGAY,
M ROSELLE Regis, procuration à Daniel URCOURT,
Mme SPIRA Julie, procuration à Anne FUSZ,
M BRIAND Hervé,
Mme RIGARD Sabine,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE les contrats qui nous lient avec l'APAVE, datent de 2005,

CONSIDÉRANT QUE les contrats les plus récents sont arrivés à échéance 2025,

CONSIDÉRANT QUE ces contrôles sont obligatoires dans le cadre de la réglementation ERP et ERT, il convient de renouveler tous ces contrats pour les prestations suivantes :

☞ Contrôle électrique (annuelle) salle polyvalente et ses annexes, l'église, le groupe scolaire, le stade municipal, la mairie, le centre de Loisirs / atelier et la maison du village auxquels il sera ajouté les deux sites de la poste et le chalet de la tripléte,

☞ Contrôle vérification thermique et fluide (gaz et chaufferie) salle polyvalente et ses annexes, le groupe scolaire, le stade municipal, la mairie,

☞ Contrôle alarme incendie (annuelle) salle polyvalente et ses annexes, le groupe scolaire, la mairie, le centre de Loisirs / atelier et la maison du village,

☞ Contrôle (annuelle) des aires de jeux + équipements sportifs.

☞ Contrôle de sécurité ascenseur (annuelle) - mairie

VU le projet de contrat proposé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVER** le projet de contrat de l'APAVE,

Article 2 : **AUTORISER** le Maire à signer le contrat,

Article 3 : **INSCRIRE** au budget chapitre 011 les dépenses en résultant,

Le Maire
Jean-Marie NIGAY



Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

